



Cotisations MSA trop versées

Par **JMRHX55**, le **01/02/2015** à **14:05**

bonjour,
j'ai versé trop de cotisations à la MSA depuis 2008.
J'ai fait une réclamation. Ils m'ont reversé les trop perçus des 2 dernières années en me disant que pour les années antérieures, il y avait prescription.

quels sont mes droits ?
merci pour votre réponse.

Par **alterego**, le **01/02/2015** à **17:09**

Bonjour,

Cotisez-vous toujours ? Dans la négative depuis quand ne cotisez-vous plus ?

Cordialement

Par **moisse**, le **01/02/2015** à **17:59**

Bonsoir,
[citation] les trop perçus des 2 dernières années en me disant que pour les années antérieures, il y avait prescription.
[/citation]

C'est le cas, sauf que les 2 années débutent au moment où vous avez été en mesure de constater l'excédent de versement.

En effet on considère qu'il faut compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

C'est à dire que si vous avez simplement payé sur la foi de bordereaux émis par la M.S.A. le délai de prescription ne débute qu'au jour où la MSA vous a révélé cette erreur, si effectivement c'est ainsi que vous avez connu ce surplus de versement.